

VOS TARIFS 2026 AU QUOTIDIEN



PARTICULIERS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} janvier 2025
Tarifs en € TTC

Mise à jour au 28/10/2025 - Les mises à jour sont identifiées par le symbole suivant :

Extrait standard des tarifs

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en ligne	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	GRATUIT
Tenue de compte	4,50 €/TRIMESTRE soit, pour information 18 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	50,50 €/AN
Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	50,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	20 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,06 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^e RETRAIT/MOIS OU GRATUIT SELON LE TYPE DE CARTE
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuricompte Plus	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel dans l'EEE) • En agence • Par Internet	4,65 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	8 € 8 € 80 €

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs

P.2

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

P.5

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Change

Banque à distance

P.7

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement

P.8

Cartes
Virements
Prélèvements/TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services

P.13

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et incidents

P.22

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement



Découverts et crédits

P.24

Découverts

Crédits à la consommation

Crédits immobiliers



Épargne et placements financiers

P.27

Épargne bancaire et assurance vie

Placements financiers



Offres pour les jeunes

P.31

Cotisation carte pour les 12-17 ans

Offre groupée de services

Paiement et retrait par carte

Autre opération sur moyen de paiement

Incidents et irrégularités

Crédits et découverts

Épargne et placements financiers

Assurance



Opérations à l'étranger

P.33

Chèque

Autres opérations



Assurances et prévoyance

P.34

Assurance pour vous et vos proches

Assurance pour vos biens

Assurance pour vous protéger au quotidien

Assurance Emprunteur

Assurance de la Banque au Quotidien



Succession

P.36



Autres services

P.37

Protection des particuliers

Magazines



Résoudre un litige

P.41



Qui sommes-nous

P.44

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

▲ Services bancaires de base.

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ▲●

GRATUIT

Clôture de compte ▲●

GRATUIT

Désolidarisation du compte joint

GRATUIT

Service d'aide à la mobilité bancaire

GRATUIT

Services bancaires de base

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : ces services comprennent : 1. L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; 2. Un changement d'adresse par an ; 3. La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; 4. La domiciliation de virements bancaires ; 5. La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; 6. L'encaissement de chèques et de virements bancaires ; 7. Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; 8. Des moyens de consultation à distance du solde du compte ; 9. Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; 10. Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; 11. Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; 12. La réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Papier e-Documents¹

Relevé mensuel ▲●

GRATUIT GRATUIT

Relevé par quinzaine (2 par mois)

3,10 €/MOIS GRATUIT

Relevé décadaire (3 par mois)

5 €/MOIS GRATUIT

Relevé journalier

27,85 €/MOIS GRATUIT

Option regroupement relevés : envoi distinct par compte et par titulaire²

4 €/MOIS GRATUIT

Rédition d'un relevé de compte

9,50 €/RELEVÉ GRATUIT

Relevé annuel des frais

GRATUIT GRATUIT

Relevé global des avoirs (épargne/crédit) (1 par an)

GRATUIT GRATUIT

Relevé de frais sur instruments financiers

GRATUIT GRATUIT

¹Les e-Documents sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en ligne», à la rubrique e-Documents.

² Choix 5 de la convention de communication.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	4,50 €/TRIMESTRE SOIT 18 €/AN
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virement SEPA, de prélèvement SEPA et de TIP SEPA	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
Dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	
- avec la carte LSB Sud Rhône Alpes	GRATUIT
- avec la carte minute	
	5,40 € MAXI ET GRATUIT AU-DELÀ DE 1 000 €

Retrait d'espèces de dépannage

Dans une agence Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
- avec la carte LSB Sud Rhône Alpes	
- avec la carte minute	5,40 € MAXI ET GRATUIT AU-DELÀ DE 1 000 €
Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	28,80 €

Préparation commande de consigne	5€/consigne
Le Code monétaire et financier (prévoit les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement des activités terroristes, et les loteries, jeux et paris prohibés) oblige les établissements bancaires de procéder à un examen particulier des mouvements financiers (notamment versements et retraits d'espèces) réalisés sur les comptes de nos clients.	
• Limite de retrait sans contrôle systématique de la destination des fonds 5 000 € / 30 jours glissants	
• Limite de versement d'espèces sans contrôle systématique de l'origine des fonds 5 000 € / 3 mois glissants	

Frais de location de coffre-fort	À PARTIR DE 89 €
----------------------------------	------------------

Frais de recherche de documents²

Frais de recherche, par document	À PARTIR DE 2,65 €
----------------------------------	--------------------

Change

Billets de Banque		
	Internet	En agence
Achat	Cours guichet + 5,70 €	Cours guichet + 6,95 €
Vente	Cours guichet + 5,70 €	Cours guichet + 6,95 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte (détails p.30).

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Services de banque à distance par Internet "Accès Libre"

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet "Forfait"▲●

Services inclus dans Accès Libre + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne - "Forfait +"³

GRATUIT

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes
- Nos applications mobiles TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT
- Ma Banque
- Envoyer de l'argent avec Wero² GRATUIT
- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin³
- Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors cout de communication selon operateur. L'utilisation de l'application est soumise a conditions et nécessite un abonnement au service Credit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès a Internet

Téléphone

Banque à distance

Service de Relation bancaire 100 % banque à distance
04 76 60 80 00 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
et le samedi de 8h30 à 12h30

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement **GRATUIT**

Alerte découvert - solde débiteur et rejet d'opérations **GRATUIT**

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIE DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) 	20 €/AN	
- L'Autre carte 		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) 		
- Mastercard	44,05 €/AN	
- Mastercard Eko	40,50 €/AN	
Fourniture d'une carte (carte de paiement internationale) 		
- Mastercard	50,50 €/AN	50,50 €/AN
- Mastercard Globe Trotter (plus commercialisée)	50,50 €/AN	
- Visa Classic	50,50 €/AN	50,50 €/AN
- Gold Mastercard	140,60 €/AN	140,60 €/AN
- Visa Premier	140,60 €/AN	140,60 €/AN
- World Elite Mastercard	358,80 €/AN	358,80 €/AN
- Visa Infinite	358,80 €/AN	



Bon à savoir !

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir du service de banque à distance par Internet sur Crédit Agricole En Ligne ou auprès de votre Conseiller.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à débit immédiat	Paiement comptant à débit différé
Mastercard Cartwin ¹ 	51,65 €/AN	51,65 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹ 	140,60 €/AN	140,60 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire Sud Rhône Alpes ² 	GRATUIT
Carte Libre Service Bancaire CAM ⁶ et CAM Service ⁶ 	33,80 €



Bon à savoir !

 Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur le même compte, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère, sauf sur l'Autre Carte, Mastercard Open ou Mozaïc de retrait.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro³ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)⁴ **0,43 €/OPÉRATION**
+ Frais proportionnels au montant du paiement **2,65 %**
Sauf Mozaïc, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)

Autres paiements par carte⁵ **0,43 €/OPÉRATION**
+ Frais proportionnels au montant du paiement **2,65 %**
Sauf Mozaïc, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits uniquement dans les distributeurs Sud Rhône Alpes.

³ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

⁴ L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

⁵ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

⁶ Ces cartes ne sont plus commercialisées.

Retrait d'espèces par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'Autre carte ▲●	GRATUIT	1,06 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,06 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^È RETRAIT/MOIS
Mastercard Eko	GRATUIT	1,06 €/RETRAIT AU-DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin	GRATUIT	1,06 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^È RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)²

Frais fixes	3,80 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2,65 %
Sauf Mozaic, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)	

Autres retraits d'espèces par carte³

Frais fixes	3,80 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2,65 %
Sauf Mozaic, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)	

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	20,05 €
Rédition de carte en urgence	16,95 €
Rédition du code confidentiel	6,35 €/SMS 13,90 €/ENVOI POSTAL
Cotisation Carte Virtuelle temporaire (carte de dépannage dématérialisée)	GRATUIT

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliquée par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	7,95 €
Recherche de facturette	17 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences
MODIFICATION DES PLAFONDS D'UTILISATION	à la demande du titulaire
Plafond provisoire (ponctuel) en agence ou par téléphone	12,10 €
Plafond provisoire (ponctuel) via l'appli Ma Banque	GRATUIT

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA hors Suisse et Royaume-Uni

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA CLASSIQUE OU INSTANTANÉ ▲●	Internet	Agence
Frais par virement classique ou instantané		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte hors Caisse régionale (Crédit Agricole et hors groupe)	GRATUIT	4,65 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●		Internet
Frais de mise en place d'un virement permanent		GRATUIT
Frais par virement permanent		GRATUIT
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	1,80 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,80 €
Modification d'un virement permanent		GRATUIT
VIA WERO - APPLICATION MA BANQUE		
Frais par virement occasionnel	GRATUIT	
Réception d'un virement classique ou instantané SEPA hors Suisse et Royaume-Uni		GRATUIT

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre 22,65 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 40) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AEE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, île de Guernesey, île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

Virement en devises ou en euros hors SEPA et SEPA vers la Suisse et Royaume Uni

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,07 %, avec un montant minimum de 20,65 € et un maximum de 127,40 €.

EMISSION D'UN VIREMENT SEPA VERS SUISSE ET ROYAUME-UNI

Frais par virement occasionnel ou permanent

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale
- Vers un compte d'une autre banque

Frais proportionnels

0,10 % du montant

Mini : 19,45 € / Maxi : 63,95 €

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OU VERS SUISSE ET ROYAUME-UNI

Frais par virement occasionnel ou permanent

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale
- Vers un compte d'une autre banque

Frais proportionnels

0,10 % du montant

Mini : 19,45 € / Maxi : 63,95 €

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent

GRATUIT

Frais par virement non SEPA permanent

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale
- Vers un compte d'une autre banque

0,10 % du montant

Mini : 19,45 € / Maxi : 63,95 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT EN PROVENANCE DE SUISSE ET ROYAUME-UNI

Réception d'un virement

Frais par virement

17,55 €

Prélèvements / TIP SEPA

Révocation du mandat et opposition de prélèvement SEPA par internet

GRATUIT

Révocation du mandat et opposition de prélèvement SEPA en agence ou via le centre de relation client

6,35 €

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●

GRATUIT

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●

GRATUIT

Information premier prélèvement

GRATUIT

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●

GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque

GRATUIT

Remise de chèque(s) sur le compte ▲●

GRATUIT

Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte

J+1

Chéquier remis en agence / envoi pli simple

GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier :

- en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client
- en pli simple à la demande du client depuis l'agence

9,45 €

1,10 €

Frais d'opposition chèque(s) / chéquier(s) par l'émetteur

18,05 €

Destruction de chéquier en cas de non retrait

11,30 €

Frais d'émission d'un chèque de banque ▲

16,25 €

Mise à disposition d'un chèque de banque dans une autre Caisse régionale

19,60 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvertes mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alertes par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention : prise en charge limitée à 12 commissions/an¹

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

30 €/MOIS

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium⁴

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créeative, Détours en France, Plus de Pep's et Parents)

30 €/MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alertes par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention² : prise en charge limitée à 3 commissions/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA³

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

16 €/MOIS

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 3 chèques/an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale **de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes**

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte¹

16 €/MOIS

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium³

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alertes par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention² : prise en charge limitée à 1 commission/an

10 €/MOIS

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard » ou « Visa Classic »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

³ Sauf gratuité imposée par la loi.

⁴ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Essentiel (suite)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : prise en charge limitée à 1 chèque/an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

• Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes/an

• Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr

• Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole en ligne « Forfait »

10 €/MOIS

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Eko (suite)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à contrôle de solde) : « Mastercard Eko »

Rédition du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Comportant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro aux distributeurs automatiques de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Retrait d'espèces en euro au distributeur automatique de billets d'autres Caisse régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits par an

Retraits d'espèces en devises hors pays de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits par an

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.



Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non-régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 €/chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 €/chèque

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en ligne "FORFAIT"

Envoi carte à domicile en pli simple à la demande du client

Comportant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Gratuité pour l'ensemble des frais suivants :

- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1 €/MOIS

Offres qui ne sont plus commercialisées

COMpte SERVICE

Compte Service Initial	3,60 €/MOIS
Compte Service Équilibre	6,65 €/MOIS
Compte Service Souplette	8,40 €/MOIS
Compte Service Épargne	8,60 €/MOIS
Compte Service Optimum	11 €/MOIS
Compte Service Mozaïc	6,90 €/MOIS

COMpte À COMPOSER

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole en ligne « Forfait »

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Envoi carte à domicile en pli simple à la demande du client

Comportant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

2,25 €/MOIS*

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.38)

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT SOUSCRIT APRÈS LE 01/01/2017

Découvert	Prix
De 1 € à 500 €	2,45 €/MOIS
De 501 € à 1 000 €	3,35 €/MOIS
De 1 001 € à 2 000 €	4,40 €/MOIS
2001 € et +	5,80 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT SOUSCRIT JUSQU'AU 31/12/2016

Découvert	Prix
De 1 € à 300 €	1,40 €/MOIS
De 301 € à 800 €	2,35 €/MOIS
De 801 € à 1 200 €	3,30 €/MOIS
De 1 201 € à 2 000 €	4,20 €/MOIS
2 001 € et +	5,60 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Réédition carte urgente

Réédition code confidentiel

2,95 €/MOIS

PREMIUM

4,60 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB

SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini relevés (1/semaine)
- alerte temps réel de gestion

2,80 €/MOIS

PREMIUM

3,95 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

De -5 % à -20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit.

En + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

A partir du 2^e Compte à Composer et suivants

-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en ligne « Forfait »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter »

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

3 €/MOIS

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Comportant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte²

En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte²

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.



Irrégularités et incidents

Commissions d'intervention

Commissions d'intervention

(Sommes perçues par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération
 - Plafond journalier
 - Plafond mensuel
- 8 €
8 €
80 €

Pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :

- Plafond par opération
 - Plafond journalier
 - Plafond mensuel
- 4 €
4 €
40 €

Pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique, en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier

GRATUIT

Opérations particulières

Frais de retour de courrier¹
(client inconnu à l'adresse)

23,50 €

Frais par saisie attribution ou conservatoire
Si non réalisation

125 €
26,50 €

Frais par saisie administrative
à tiers détenteur

**10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR
PUBLIC, DANS LA LIMITÉ D'UN
PLAFOND DE 100 €**

Si non réalisation

**10 % DU MONTANT DANS LA
LIMITÉ D'UN PLAFOND DE 26,50 €**

**Frais pour paiement d'un chèque émis en
contravention avec une interdiction bancaire**

30 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

**Frais de lettre d'information pour compte
débiteur non autorisé**

8 €

En cas d'interdiction bancaire :
• Frais suite à notification signalée par la Banque
de France d'une interdiction d'émettre des chèques

28,90 €

**Frais de lettre d'information préalable
pour chèque sans provision**

14 €

**Frais de lettre Loi sur le
Crédit à la Consommation à J+1 mois**

14 €

**Forfait de frais par chèque rejeté
pour défaut de provision**²

30 €/CHÈQUE

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €
- Montant du chèque supérieur à 50 €
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet
du même chèque dans les 30 jours)

50 €/CHÈQUE

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

Frais par virement occasionnel incomplet

13,50 €

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

**Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés
comme éligibles à l'¹ « Offre spécifique clients fragiles » au
titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire
et financier, pour les frais suivants :**

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable
pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte
débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour
défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une
décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est présenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

¹ Dans la limite du solde créditeur du compte.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et crédits¹

Pour les offres de découverts et de crédits destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes » p.31.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1 €
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTÉSORERIE ¹	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1 €
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTÉSORERIE ¹	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit renouvelable : Supplétis	NOUS CONSULTER
Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 34.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36.

Crédit renouvelable (suite)

Peuvent être associées au Crédit renouvelable : Supplétis

- Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement ».
- « Une assurance facultative en couverture du prêt de 0,218 % à 0,327 % par mois pour l'emprunteur (de 0,196 % à 0,218 % pour le co-emprunteur) sur le montant utilisé, selon le montant du capital attribué. L'assurance facultative est assurée par PREDICA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis au contrat. » Garanties proposées DC/PTIA.

Frais de dossier

GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel

NOUS CONSULTER

Regroupements de crédits [regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]

NOUS CONSULTER

Prêt Rachat de crédit

NOUS CONSULTER

Frais de dossier

1,12 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
MINI : 75 €

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Assurance Emprunteur¹

NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédits Immobiliers

Prêt à taux zéro

NOUS CONSULTER

Eco-PTZ

NOUS CONSULTER

Eco-prêt « Habiter Mieux ou sérénité »

NOUS CONSULTER

Prêt à l'accession sociale (PAS)

NOUS CONSULTER

Prêt conventionné

NOUS CONSULTER

Prêt épargne Logement

NOUS CONSULTER

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou à fine)

NOUS CONSULTER

Crédit relais

NOUS CONSULTER

Frais de dossier²

- Montant minimum

1,12 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
MINI : 850 €

- Sur le prêt PAS

500 € MAXI

Assurance Emprunteur¹

NOUS CONSULTER

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36.

² Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

Autres opérations liées aux crédits

Modification simple - Par crédit (Périodicité, date d'échange, changement de compte payeur, modification de différé...)	46,35 €
Avenant contrat (garantie, modification plafond, pause non contractuelle - frais hypothécaire en supplément, renégociation...) ou transfert de prêt (changement de destination, d'emprunteur...)	231,75 €
Attestations diverses liées au prêt	39,10 €
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement en agence	24,90 €
Rédition de tableau d'amortissement par internet	GRATUIT

Réaménagement de prêt	1,06 % DU CAPITAL RESTANT DÛ
• Frais de dossier de réaménagement	MINI : 463,35 € / MAXI : 1 292,65 €

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	31,15 €
---	---------

Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
---	---------

Mainlevée de garantie (mainlevée hypothécaire, mainlevée de police d'assurance externe et mainlevée de nantissement d'épargne externe)	200,85 €
--	----------

Report d'échéance	41,95 €
Ouverture dossier sinistre ADE	65,90 € / DOSSIER

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire et assurance-vie

Transfert de compte vers une autre banque	159,90 €
Mandat d'épargne	13,80 €/AN
Mandat d'épargne + ¹	27,75 €/AN

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Epargne Fidélité

Ouverture	GRATUIT
-----------	---------

Taux en vigueur	NOUS CONSULTER
-----------------	----------------

Épargne moyen/long terme

Dépôts à terme et Plan Épargne Logement	
Ouverture	GRATUIT
Taux en vigueur	NOUS CONSULTER
Assurance-vie et Plan d'Épargne Retraite (PER) ²	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Contrat souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36.

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA / PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement	159,90 €
• Par dossier (partiel ou total)	13,75 €
• Supplément par ligne	
Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement	15 €
• Par ligne de titres détenus transférée (hors titres non cotés)	50 €
• Par ligne de titres non cotés détenus transférée	150 €
• MAXI	
Mise en nominatif pur	59,60 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Acquisition, cession et échange sur titres non cotés	1,20 % du montant
• MAXI	824 €
Gestion Conseillée	à partir de 67 €/TRIMESTRE/CONVENTION
Gestion Conseillée option « Titres Vifs »	à partir de 160 €/TRIMESTRE/CONVENTION

Ordres de bourse en France

SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	
OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE / PER TITRES	
INVEST STORE INITIAL	
• 0,60 % du montant de l'ordre, minimum	8,45 €
INVEST STORE INTÉGRAL (service destiné aux clients réalisant > 12 ordres/an)	
• Ordre < à 1 000 €	0,99 €
• Ordre > à 1 000 €	0,12 % du montant
OPÉRATIONS SUR PEA/PEA-PME	
INVEST STORE INITIAL	0,50 % du montant
INVEST STORE INTÉGRAL (service destiné aux clients réalisant > 12 ordres/an)	
• Ordre < à 500 €	0,48 % du montant
• Ordre de 500 à 1 000 €	0,18 % du montant
• Ordre > à 1 000 €	0,12 % du montant

SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE - INVEST STORE INITIAL

(prix appel local + 06 cts/min)

OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE	5,70 € + 1,20 % DU MONTANT MINI : 13,75 €
OPÉRATIONS SUR PEA/PEA-PME	1,20 % DU MONTANT

AUTRES SERVICES

Commission sur OPC externe (Compte titre ordinaire)	37,30 €/ORDRE
Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole (hors droits d'entrée et de sortie)	GRATUIT
Commission de service Invest Store Intégral / année civile	
• Moins de 12 opérations de bourse/an	96 €/AN
• À partir de 12 opérations de bourse/an (+ gratuité des droits de garde)	GRATUIT

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.

Ordres sur bourses étrangères^{1,2}

OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE	
Ordre passé par plateforme téléphonique	1,20 % DU MONTANT
• Frais proportionnels	61,55 €
• Frais fixes	
Ordre passé par Invest Store	0,60 % DU MONTANT
• Frais proportionnels	18,65 €
• Frais fixes	

OPÉRATIONS SUR PEA/PEA-PME	
Ordre passé par plateforme téléphonique	1,20 % DU MONTANT
Ordre passé par Invest Store	0,50 % DU MONTANT

Droits de garde

COMPTE-TITRES ORDINAIRE / PER TITRES	
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	
• Valeurs CA	0,12 %
• Valeurs hors CA	0,34 %
• Titres au nominatif	0,40 %

CCI ou parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	GRATUIT
Compte-Titres Par compte	MINI : 34,40 €/MAXI : 456,75 €

¹ Frais de broker en sus.

² Frais de marché en sus, variable selon le lieu d'exécution.

Commission proportionnelle au montant du portefeuille	
• Valeurs CA	0,12 %
• Valeurs hors CA	0,34 %
• Titres au nominatif	0,40 %
Forfait à la ligne	
• Titres cotés	5 € par ligne
• Titres non cotés	25 € par ligne
PEA/PEA PME	
Par compte	MAXI : 456,75 €

Clients détenteurs du service Invest Store Intégral	GRATUITÉ des Droits de Garde
---	------------------------------

Divers

Etude patrimoniale	NOUS CONSULTER
--------------------	----------------



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés (ce plafond s'applique hors location de coffre et primes d'assurances) annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de développement durable et solidaire, Plan épargne logement et Compte épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 10-17 ans

Les jeunes entre 10 et 17 ans inclus, bénéficient de la gratuité. Renouvellement possible jusqu'à 25 ans.

Mozaïc retrait	GRATUIT
Mozaïc black	12 €/AN À PARTIR DE 18 ANS

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs préférentiels sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 14, 15 et 16. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/MOIS	6 €/MOIS
Offre Premium	5 €/MOIS	9 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18 - 30 ans inclus). 3 €/MOIS

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte

Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
--	---------

Autres paiements par carte

Pour les cartes Mozaïc paiements AS et Mozaïc black

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ²	0,43 €/OPÉRATION
+ Frais proportionnels au montant du paiement	2,65 %

Sauf Mozaïc, Mastercard Globe Trotter, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)

Autres paiements par carte³

+ Frais proportionnels au montant du paiement	0,43 €/OPÉRATION
Sauf Mozaïc, Mastercard Globe Trotter, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)	2,65 %

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque en France	d'une autre banque hors France
Cartes Mozaïc de paiement (avec ou sans contrôle de solde)	GRATUIT	0,53 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^e RETRAIT/MOIS	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau p.10

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)²

Frais fixes	3,80 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2,65 %
Sauf Mozaïc, Mastercard Globe Trotter, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)	

Autres retraits d'espèces par carte³

Frais fixes	3,80 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2,65 %
Sauf Mozaïc, Mastercard Globe Trotter, Mastercard World Elite et Visa Infinite (pas de frais)	

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans)

• Pour les mineurs jusqu'à 17 ans révolus	GRATUIT
• Pour les clients de 18 à 25 ans	- 50 %

Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents.

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert

- Montant
- Taux débiteur préférentiel

NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans révolus),

NOUS CONSULTER

Prêt étudiant (jusqu'à 30 ans)

NOUS CONSULTER

Good Loc

NOUS CONSULTER

Frais de dossier sur prêt

GRATUIT

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Lettre d'information annuelle des cautions

GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « Autres opérations liées aux crédits » p.27

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

- Ouverture
- Taux en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

- Ouverture
- Taux en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Droits de garde

GRATUIT -18 ANS
50 % RÉDUCTION 18-25 ANS

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans

NOUS CONSULTER

Crystal Studies est un produit de APRIL International Care.



Opérations à l'étranger

Chèque

Prévoir un délai de traitement selon le pays

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	6,45 €/CHÈQUE ≤ 50 € 33,85 €/CHÈQUE > 50 €
---	---

Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,11 % MINI : 55,60 € / MAXI : 213,20 €
---	--

Autres opérations

Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets : voir pages 10 et 32.



Assurances et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques	
• Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
• Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurance Emprunteur

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	≤ 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 €

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	≤ 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 €

Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 476.

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 398.609 760,00 euros. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PRÉDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) siège 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PRÉDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PRÉDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PRÉDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PRÉDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques » sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, siège 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE France, SA au capital de 2 541 712 €, dont le siège est siége 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, et par PREVISEO OBSÈQUES SA au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PRÉDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurances santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April SAS au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - place de Budapest - CS 92 459 - 75436 Paris Cedex 09 FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International France et assuré par Axaeria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriements, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Soluca PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF 66222 - numéro identifiant TVA FR60309707727.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual résultant des exigences du Code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).



Succession

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au **12 novembre 2025**.

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

1 % DU MONTANT TOTAL DES AVOIRS AVEC UN MINIMUM DE 80 € ET UN MAXIMUM DE 750 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)

90 €/AN



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (y compris les comptes ouverts au nom du défunt pour un usage professionnel).

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du **13 novembre 2025**.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €

En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier²

Succession non complexe³

GRATUIT

Succession complexe³

1 % DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €



Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détient un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notorieté, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^{er} de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'étranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

Autres Services

Protection des particuliers

- La télésurveillance¹

NOUS CONSULTER

- La téléassistance²

NOUS CONSULTER

Coffre-fort électronique

- Mon Sécuricoffre⁺³

Pour une capacité de 5 GO

3 € / MOIS

Pour une capacité de 50 GO

5 € / MOIS

Magazines

Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info

48 €/AN

- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr

• Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé Magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours de France, Plus de Pep's et Parents)

- Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info

18 €/AN

- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr

- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

- Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes/an

12 €/AN

- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr

- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique

- Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 17 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en janvier 2016.

³ Offre sans engagement.



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

► N°Cristal 09 69 32 34 40
APPEL NON SURTAXÉ

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement (Article D.312-1-1 I.A. du Code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agences ou de lieux d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que, le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

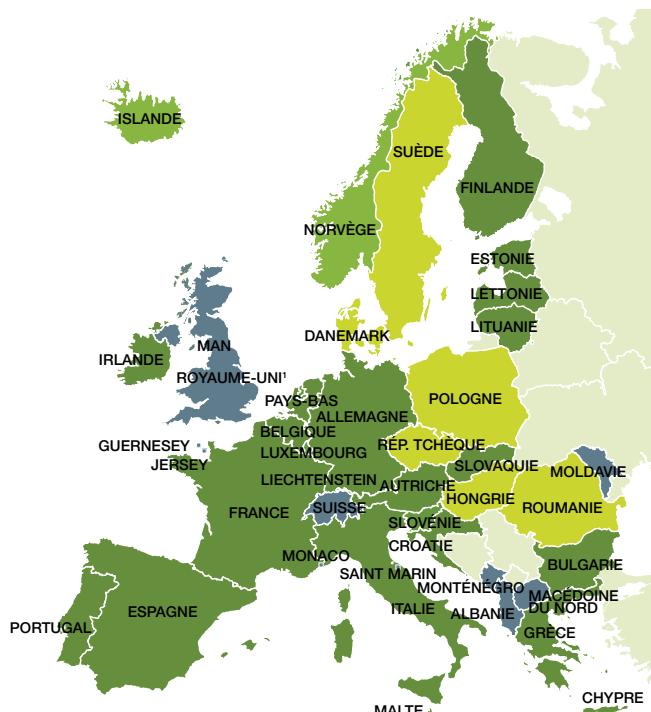
Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale : Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - Unité Réclamations - 12 place de la Résistance - CS20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9 ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier.html (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet), ou directement à l'adresse e-mail de l'unité Réclamations : qualite.clients@ca-sudrhonealpes.fr

L'agence ou le service Qualité clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables et apportera une réponse dans un délai de deux mois calendaires à compter de l'envoi de la réclamation. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- Les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- Le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- Les services de paiement ;
- Les prestataires de services de paiement ;
- La réponse sera envoyée au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au client dans un délai de 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès de l'unité Ecoute Clients de la Caisse régionale par une réclamation écrite ou en l'absence de réponse à sa 1ere réclamation dans un délai de 2 mois après l'envoi de celle-ci, le client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au médiateur bancaire en écrivant à l'adresse postale suivante : **Monsieur Xavier CHASSIN DE KERGOMMEAUX, 68 avenue d'Iena, 75116 Paris**, par e-mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr

La demande du client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le médiateur bancaire au client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans un



Notes

délai de 90 jours à compter de la réception des documents sur lesquels est fondée la demande du consommateur, sauf en cas de litige complexe. Le client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le client peut saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à un contrat d'assurance (garantie, taux servi en assurance-vie...), le client peut saisir le médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org. En revanche, pour les litiges portant sur la commercialisation du produit d'assurance (défaut de conseil, vente forcée...), le médiateur bancaire demeure seul compétent.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement en ligne des Litiges (RLL) de consommation accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, en tant que banquier-assureur, déploie son influence en **Isère**, dans la **Drôme**, en **Ardèche** ainsi que dans une **partie du Rhône** grâce à son réseau d'agences locales.

Près de **2 300** collaborateurs et **857** administrateurs sont engagés pour accompagner tous nos clients, quels que soient leurs besoins et leurs projets.

Particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, associations, vous êtes plus de **785 000** à nous faire confiance et près de la moitié d'entre vous sont sociétaires.

Une identité coopérative et mutualiste

Notre banque régionale se distingue par une identité profondément enracinée dans la **coopération** et le **mutualisme**. Son fonctionnement repose sur un modèle de double gouvernance :

- Les 18 membres du conseil d'administration, choisis par des élus locaux, forment l'organe d'orientation et d'expression des politiques et des stratégies de la Caisse Régionale ;
- Les 12 membres du comité de direction mettent en œuvre la stratégie validée par les administrateurs.

L'action du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est guidée par sa raison d'être :

“ **AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ.** ”

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2024.

UNE BANQUE RESPONSABLE CENTRÉE SUR L'HUMAIN

“ Proximité responsabilité solidarité

Le modèle coopératif et mutualiste repose sur un maître-mot : **la solidarité**. Nous travaillons à accompagner les acteurs de notre territoire qui s'engagent chaque jour pour faire la différence.

Nous soutenons des actions qui favorisent le développement socio-économique du territoire. Chaque année, plus de **300 initiatives** dans les secteurs de la solidarité, des jeunes, du patrimoine, du sport, de la culture, de la santé... sont portées par les **Caisse locales avec des acteurs locaux** !



C'est + de 1,5% du résultat net de la Caisse Régionale versé annuellement pour soutenir la solidarité

Les sommes abondées grâce au centime sociétaire permettent aux Caisse locales de mener des actions sur leur territoire.

+ 60 partenariats de proximité et mécénats locaux

Deux fondations pour soutenir la réalisation de projets



Depuis près de 40 ans, la **Fondation Crédit Agricole – Pays de France** soutient des **projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel** portés par des acteurs locaux, associatifs et publics. Sa vision : le patrimoine contribue au développement socio-économique et à l'attractivité des territoires.



Chiffres arrêtés au 31 décembre 2024.

Reconnue d'utilité publique, la **Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement** a pour ambition de contribuer à l'autonomie socio-économique des personnes fragilisées. Afin de permettre à chacun de gagner en autonomie tout au long de sa vie, elle intervient dans 4 grands domaines :

- Insertion sociale,
- Insertion économique et professionnelle,
- Santé et bien vieillir,
- Et Logement.



UNE BANQUE AU PLUS PRÈS DE SES CLIENTS

100 % HUMAIN, 100 % DIGITAL

Nous offrons un accompagnement et des conseils personnalisés à nos clients, quels que soient leurs besoins et leurs projets. Ils peuvent bénéficier de l'**expertise de nos spécialistes** en banque-assurance, immobilier, agriculture, transition énergétique, innovation et investissement.



Des horaires élargis pour mieux accueillir nos clients

Pour mieux répondre aux besoins de nos clients et de nos collaborateurs, nous avons élargi nos horaires d'accueil sur rendez-vous de 9 heures à 19 heures. Ce **dispositif plus souple** assure ainsi une **disponibilité accrue** pour les projets de nos clients.



Un service de proximité

Le réseau d'agences et de distributeurs est enrichi par plus de **200 Relais CA** installés chez des commerçants partenaires dans les zones rurales. Ce service gratuit permet aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent facilement près de chez eux, tout en soutenant l'économie locale.

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2024.

RESTONS EN CONTACT !

À VOTRE ÉCOUTE 24H/24





Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Document informatif à caractère non-publicitaire. 10/25 - Q.001.2025 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes - Société Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 12 Place de la Résistance CS 20067 - 38041 GRENOBLE Cedex 9, régie par le Livre V du Code monétaire et financier, agréée en tant qu'établissement de crédit, Numéro unique d'identification des entreprises 402.121.958 R.C.S Grenoble - code APE 6419Z - Société de Courtage d'assurance bénéficiant de la garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 521-2 et R 521-4 du code des assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 476 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 3801 2020 000 045 221 délivrée par la CCI de GRENOBLE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. N° ADEME : FR234329_01CKED



Merci de ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Getty Images. CRCA Sud Rhône Alpes - DMCD/COM/COM. Imprimé sur du papier recyclé par l'imprimerie Fouquet Simonet : 18 Av. de Chantereine, 38300 Bourgoin-Jallieu.

